**FSM TUNIS 2015 file FMA/FTM**

Ndongo Samba Sylla

**DECONSTRUIRE LE DISCOURS DEMOCRATIQUE**

**PENSER ET PRATIQUER LA POLITIQUE AUTREMENT**

« Le chaos se cache aujourd’hui sous un mot : Démocratie » François Guizot (1849 : 9), historien et homme politique français.

Certes, l’Afrique a besoin d’alternatives. Certes, les recettes qui ont été testées depuis cinquante ans ont toutes fait faillite. Le (néo)libéralisme n’est pas la solution. C’est plutôt le problème. Cela est également vrai. Que faire dès lors ? Si l’Afrique a besoin de nouvelles alternatives politiques et économiques, leur identification nécessite sans doute le recours à de nouvelles alternatives sur le plan théorique. Les Africains ont souvent tendance à critiquer les modèles occidentaux. Mais la critique va rarement au-delà de l’aspect idéologique. Elle débouche rarement sur une remise en cause radicale du langage des sciences sociales importées de l’Occident. Le paradoxe est que les intellectuels africains sortent rarement de la quadrature du cercle quelques virulentes que puissent être leurs critiques vis-à-vis de l’Occident. On en rejette l’idéologie. Mais on en conserve le langage et les *systèmes d’évaluation*. Or, sans l’adoption de cadres conceptuels qui reflètent la perspective de l’Afrique, la quête de nouvelles alternatives sera vaine. Il s’agira simplement comme dans la majorité des cas de critiquer en « Africain » mais de réfléchir et de proposer en « Occidental ».

Ma thèse est que la plupart des concepts et des théories actuellement disponibles lorsqu’il s’agit de parler de l’Afrique sont inadaptés et même impropres à une connaissance adéquate, car ils tendent à être construits selon des paramètres spécifiques qui font que leur pertinence est en règle générale limitée lorsque transposés dans d’autres contextes. C’est ce que l’on a appelé « le problème de la spécificité historique » ou la nécessité d’une épistémologie adaptée et sensible aux différentes configurations historiques (Hodgson, 2001). Il y a également le fait que le langage des sciences sociales enseignées dans les universités comporte souvent des biais racialistes subtils qui généralement reflètent la perspective de la force, c’est-à-dire des dominants.

Pour illustrer ce point, il n’y a pas meilleur exemple que la thématique de la démocratie en Afrique. En effet, l’idée prévaut de plus en plus que c’est l’absence voire le « déficit » de démocratie qui freine le développe-ment économique du continent. Nous allons voir que cette interprétation est erronée car ceux qui la soutiennent n’ont pas conscience des limites du langage qu’ils emploient. Mieux, comme je vais le défendre, la « démocratie » est une partie du problème et non la solution. Les problèmes du continent ainsi que les remèdes qu’il faut leur apporter se trouvent ailleurs.

**LE CONSTAT DU « DEFICIT » DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE**

Malgré les espoirs associés à l’ouverture vers le multipartisme à partir du début des années 90, la « démocratie » va mal en Afrique. Le constat est unanimement partagé. Personne ne conteste ce fait. Les éléments pour le prouver sont si nombreux qu’ils peuvent paraître suspects à ceux qui n’aiment généralement pas les « orgies de preuves ». Limitons-nous par exemple au cas de l’Afrique de l’Ouest lors de ces trois dernières années.

En 2010, la Côte d’Ivoire avait semblé donner quelques lueurs d’espoir. Alassane Ouattara et le président sortant Laurent Gbagbo avaient pu conforter leur identité de « démocrates » au cours d’un débat préélectoral relativement serein et qui avait été largement médiatisé. Au finish, il a fallu une intervention militaire des puissances étrangères en vue de départager deux candidats qui se sont autoproclamés président chacun de leur côté.

Au Libéria, l’élection présidentielle de 2011 opposait la présidente sortante Ellen Johnson Sirleaf à Winston Tubman. Ce dernier a finalement boycotté le second tour arguant de l’existence de fraudes lors du scrutin du premier tour. Le résultat est que le taux de participation est passé de

71,6% à 38,6%. Sans surprise, Ellen Johnson Sirleaf s’est fait réélire avec un peu plus de 90% des

voix.

Au Mali, dans le contexte de la crise qui sévissait (et qui continue de sévir) au Nord du pays, un coup d’État impromptu a renversé en mars 2012 le régime d’Amadou Toumani Touré, soit à un mois de la date initialement prévue pour le premier tour de l’élection présidentielle. Depuis lors, le Mali peine toujours à rentrer dans la « normalité constitutionnelle », pour reprendre une expression qui a pignon sur rue de nos jours. Bien qu’étant considéré comme un modèle de démocratie en Afrique, il faut préciser que le Mali n’a jamais été capable d’enregistrer un taux de participation aux élections législatives et présidentielles de l’ordre de 40%1.

En Guinée-Bissau, on a observé à peu près un scénario similaire au même moment. Dans l’entre-deux tours de l’élection présidentielle de 2012, un coup d’État a eu lieu en réaction à un processus électoral jugé non-transparent et pipé. En Guinée, les acteurs politiques attendent depuis plus de dix ans la tenue de nouvelles élections législatives.

En fait, il n’y a que le Sénégal qui semble avoir tiré son épingle du jeu depuis les indépendances. C’est l’un des rares pays africains à n’avoir jamais connu de coup d’État et de gouvernement militaire. En mars 2012, une nouvelle « alternance »2 politique sanctionnée par le verdict des urnes a mis fin aux ambitions de Wade de rempiler pour un troisième mandat. Ce qui a contribué à renforcer l’image du Sénégal comme modèle de maturité démocratique. Il importe de souligner que l’incertitude sur la tenue de cette élection présidentielle a pesé jusqu’à la veille du scrutin. Le contexte préélectoral était marqué par la recrudes-cence de la violence et la multiplication des manifestations. Ce qui a d’ailleurs occasionné de nombreux morts et blessés.

Résumons donc. Premièrement, nombre de pays africains ont été jusque-là incapables d’organiser régulièrement des élections « libres et transparentes ». Deuxièmement, les périodes électorales sont souvent des moments de tension et d’incertitude dans la plupart des pays africains. Troisièmement, les élections permettent rarement d’assurer une transition ordonnée et sereine du pouvoir politique. Enfin, les pays réputés être les plus matures sur le plan démocratique demeurent fragiles et sont incapables généralement d’asseoir une véritable participation politique.

Toutes ces réalités sont bien connues. On les retrouve notamment dans les classements internationaux existants en matière de « démocratie », lesquels brossent généralement un portrait peu reluisant du continent. D’après le *Democracy Index*, l’Afrique ne comptait en 2011 que 10 démocraties (neuf réputées « viciées » et une seule décrite comme « aboutie ») sur un échantillon de 44 pays. Selon cet indicateur élaboré par le journal *The Economist*, les pays africains appartiennent dans leur grande majorité aux « régimes autoritaires » et aux « régimes hybrides » (EIU, 2012)3.

1 Sur les statistiques électorales, voir par exemple le site web de Africa Elections Database :

[http://africanelections.tripod.com](http://africanelections.tripod.com/)/.

2 Terme à utiliser avec précaution car il n’est pas évident de dire que « l’alternance » au pouvoir des partis politiques produise toujours les changements profonds attendus par les peuples. Pour ma part, je pense que

jusque-là ce mot désigne plus la rotation oligarchique du pouvoir qu’une rupture véritable au niveau des

orientations politiques.

3 Ce classement international de la performance constitutionnelle est produit chaque année par le journal *The*

*Economist* (EIU, 2012). Il est établi sur la base des scores obtenus dans cinq domaines : processus électoral et pluralisme, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique. L’Indice est situé sur une échelle allant de 0 (pire performance) à 10 (meilleure performance). Les pays qui ont une note supérieure ou égale à 8 sont classés parmi les « démocraties abouties » (*full democracies*). Ceux qui ont une note entre 6 et 8 sont classés parmi les « démocraties viciées » (*flawed democracies*). Ceux qui ont une note entre 4 et 6 sont classés parmi les « régimes hybrides » (*hybrid regimes*). Enfin, ceux qui ont

Une chose est de dire que la démocratie va mal en Afrique. Une autre est d’expliquer pourquoi il en est ainsi. Sur ce point, on trouve en gros trois perspectives majeures. Il y a les thèses ethnocentriques et racistes selon lesquelles les Africains, pour différentes raisons liées à leurs mœurs, cultures, croyances, etc. seraient incapables de mettre en place des institutions démocratiques sur le modèle des pays occidentaux. Le problème serait quelque part plus ou moins racial voire culturel. C’est la perspective par exemple des donneurs de leçons confortablement installés en Occident.

Il y a ceux qui attribuent ce « déficit » démocratique à un manque de leadership. Les hommes d’État africains seraient le problème. Ils ne seraient pas suffisamment « démocrates ». C’est ainsi que l’on parle de « démocraties sans démocrates ». C’est la perspective de certains intellectuels africains qui se réclament comme d’authentiques amoureux des idéaux de la démocratie.

Il y a enfin la perspective plus radicale des chercheurs qui situent les causes de ce « déficit » démocratique dans le lourd passif colonial, dans la position périphérique du continent dans le système-monde capitaliste et dans la configuration des rapports de classes.

Bien que mon point de vue s’inscrive plutôt dans cette dernière perspective, il me semble que la plupart des réflexions actuelles sur la question démocratique souffrent d’un problème fondamental. Elles tendent à reposer sur un système conceptuel obscur qui ne permet pas de clarifier les tenants et les aboutissants de ce débat. En réalité, ceux qui emploient le mot

« démocratie » sont pour la plupart ignorants de son histoire, des tensions qui ont toujours existé entre le concept de « démocratie » et celui de « représentation » ainsi que des présupposés de la

« démocratie libérale ». Quand on conçoit que les pays occidentaux sont des « démocraties » voire qu’ils sont (ou ont été) des modèles de démocratie, on ne peut pas de mon point de vue comprendre les problèmes actuels de ce monde. Ceci n’est ni un jugement de valeur ni une volonté de provoquer des chicaneries conceptuelles. C’est un jugement qui se fonde sur l’Histoire pour faire valoir sa prétention à l’objectivité.

**CE QUE CACHE LA DEMOCRATIE**

« Démocratie » vient du grec, de *Demokratia* plus exactement, mot vieux de plus de 2500 ans (Laniel, 1995 ; Keane, 2009 : 55-56). Au départ, dans le langage de la philosophie politique, la démocratie était une catégorie descriptive qui désigne uniquement un *régime politique,* un type de gouvernement. Si par exemple un étranger se trouvait dans une cité-État grecque, il pouvait souvent demander : « Qui est le souverain ici ? Qui fait les lois ? ». S’il était dans une démocratie, on pouvait lui répondre ceci : « Ici, tous les hommes libres sont égaux et tous participent directement à la formation de la loi dans les assemblées populaires ».

La démocratie est donc un gouvernement où la souveraineté appartient à la majorité des hommes libres qui ont la qualité de citoyen. On le distingue de la monarchie, type de gouvernement où la souveraineté appartient à un seul et de l’aristocratie, type de gouvernement où la souveraineté appartient à une minorité d’hommes libres. Ceci étant dit, il serait erroné de penser que le nombre est le critère qui permet de définir la démocratie. Selon Aristote, chaque forme de gouvernement est définie en fonction de la classe sociale qui est au pouvoir. Ainsi, on ne peut parler selon lui de démocratie que là où les pauvres sont aux affaires. Comme partout les pauvres

une note inférieure à 4 sont classés parmi les « régimes autoritaires » (*authoritarian regimes*). Pour l’année

2011, sur un total de 167 pays, il y avait 25 « démocraties abouties », 53 « démocraties viciées », 37

« régimes hybrides », et 52 « régimes autoritaires ».

Il existe bien évidemment d’autres indices de mesure de la performance constitutionnelle qui donnent généralement des résultats similaires pour ce qui concerne les pays occidentaux pris généralement. Nous recourons au *Democracy Index* à titre simplement illustratif. C’est une mesure qui est représentative de la conception dominante de la démocratie chez les élites d’aujourd’hui. C’est pourquoi il est nécessaire de

procéder à une critique du système d’évaluation sur lequel elle repose. C’est un aspect important à signaler

mais qui ne nous préoccupe pas ici.

sont généralement plus nombreux que les riches, souligne Aristote, c’est utiliser un raccourci que de dire que la démocratie est le gouvernement de la « majorité ». « Ce qui distingue essentiellement la démocratie et l’oligarchie, c’est la pauvreté et la richesse ; et partout où le pouvoir est aux riches, majorité ou minorité, c’est une oligarchie » (*Politique,* Livre III, 8.7). Platon note en ce qui le concerne que la mise en place d’un gouvernement démocratique est généralement précédée de révolutions populaires durant lesquelles les riches sont chassés du pouvoir ou contraints à l’exil (*République*, Livre VIII).

Contrairement à un mythe répandu, la chose désignée par le mot démocratie n’est pas apparue pour la première fois en Grèce. Athènes et les autres cités grecques n’ont pas inventé la

« démocratie ». Le système démocratique basé sur les assemblées populaires aurait été pratiqué en Syrie-Mésopotamie deux millénaires avant qu’il ne soit observé à Athènes à partir du sixième siècle av. J.-C. (Keane, 2009)4. Le paradoxe est qu’aux yeux d’un contemporain, la démocratie athénienne elle-même ne serait pas perçue comme une « démocratie ». Pourquoi ? Parce qu’elle reposait sur l’esclavage de la majorité et l’exclusion des femmes. Dans les cités antiques, la population des non-citoyens, les esclaves en particulier, était supérieure à celle des citoyens. Or, il est évident pour un homme du XXIe siècle que là où de telles réalités existent, il ne saurait y avoir de démocratie. Et c’est justement là une erreur d’appréciation très fréquente. Ceux qui la

commettent confondent le type de gouvernement avec le type de société. Pour reprendre le langage marxiste, ils confondent la base avec la superstructure. Athènes était une « démocratie » en raison de son type de gouvernement (sa superstructure juridique : c’est la majorité d’hommes libres, des pauvres pour la plupart, qui gouvernait) et non en raison de son type de société (la base ou les rapports sociaux de production). Ainsi, Athènes avait un gouvernement démocratique et une société non démocratique, dans le sens de non-égalitaire. C’est pourquoi il est d’une certaine manière anachronique de contester l’étiquette de démocratie à la république antique d’Athènes. Tant qu’on parle du type de gouvernement, Athènes était bel et bien une démocratie. Il faut également rappeler que les catégories politiques au départ avaient vocation à décrire l’expérience vécue des hommes libres.

Dans le monde antique, il n’existe aucun « grand théoricien » qui ait défendu la démocratie. Si les penseurs les plus connus et les plus brillants ont à l’unanimité rejeté la démocratie, les raisons avancées n’avaient rien à voir avec l’existence de l’esclavage.

Pour commencer, on peut dire qu’étant des « aristocrates » pour la plupart, ils ne pouvaient se satisfaire du gouvernement populaire. La démocratie suppose que ce sont les pauvres qui sont aux affaires et que ceux qu’on appelait les « meilleurs » et les « beaux et bons » devaient être égaux avec la plèbe, ceux qu’on appelait les « méchants ». La démocratie, c’était « le gouvernement des méchants ». Or, pour les philosophes, il n’est pas naturel que les « méchants » gouvernent les

« bons ». Ils ont décrit la démocratie comme un gouvernement vulgaire, licencieux et despotique. Pour Platon par exemple, la démocratie est le « moins bon des bons gouvernements et le meilleur des mauvais », pour reprendre le résumé donné par Aristote (*Politique*, Livre VI). Platon était l’un des critiques les plus virulents de la démocratie, système politique qui avait condamné son maître Socrate à boire la ciguë.

Au-delà du ressentiment et de la crainte qu’inspirait la démocratie, il y avait des arguments philosophiques plus fondamentaux justifiant sa condamnation. Les philosophes grecs (Platon, Aristote, Polybe) et romains (Cicéron notamment) distinguent deux grands types de gouvernement (ou constitutions) : les formes simples et les constitutions mixtes. Les formes simples sont celles où prévaut un seul principe de gouvernement. C’est le cas par exemple de la monarchie (principe de la conservation de l’autorité), de l’aristocratie (principe du mérite), de

4 Si l’on se réfère aux *Histoires* d’Hérodote, il apparaît que les Perses avaient une connaissance du système démocratique avant les réformes de Clisthène, celui que l’on s’accorde parfois à considérer comme le père fondateur de la démocratie athénienne (Canfora, 2004 : 28).

l’oligarchie (principe de la richesse) et de la démocratie (principe de liberté). Selon ces philosophes, les formes simples sont instables. Tôt ou tard, elles dégénèrent par l’excès mis dans l’application de leur principe. Comme ce sont des gouvernements où un groupe social exerce une domination sans partage, ils sont incapables d’administrer une justice impartiale et pour cela, ils vont tôt ou tard être renversés lors de révolutions : la monarchie se transforme en tyrannie, l’aristocratie se corrompt en oligarchie, la démocratie se mue en démagogie (parfois en anarchie et parfois en ochlocratie – gouvernement de la foule).

Or, pour les philosophes, un vrai gouvernement, la « République » (*politeia*), doit être un mélange de ces différents principes. Chaque classe sociale doit participer à l’exercice du pouvoir. Un législateur qui veut un gouvernement juste doit donc s’écarter des formes simples et se doter d’une constitution mixte, c’est-à-dire un gouvernement qui repose sur le partage équitable du pouvoir politique entre les différentes classes sociales. D’après Polybe, si Sparte et Rome ont été des gouvernements libres et durables, contrairement à Athènes, c’est parce qu’ils relevaient de la classe des constitutions mixtes. D’après Cicéron qui se base sur Platon et Polybe, le meilleur gouvernement est celui qui se mélange d’éléments monarchiques, aristocratiques et démocratiques.

Cette haine de la démocratie et ce rejet des formes simples, le monde antique va le transmettre au monde moderne. La démocratie était perçue par les philosophes des différentes époques comme un gouvernement tyrannique dans lequel la justice ne peut exister. En fait, le mot

« démocratie » restera de l’Antiquité jusqu’au début du XIXe siècle l’un des concepts les plus détestés de toute l’histoire de la pensée politique occidentale. On l’associait plutôt avec l’image du chaos et de la mort. La preuve, dans certains dictionnaires du XIXe siècle, la démocratie était définie comme le « despotisme de la canaille », pour reprendre le mot de Voltaire, et comme la

« subdivision de la tyrannie entre plusieurs citoyens » (Rivarol, 1827). D’ailleurs, si beaucoup de

choses ont été dites sur les écrivains du siècle des Lumières, rares sont ceux qui ont indiqué à quel point ces auteurs détestaient le gouvernement démocratique. Parce qu’ils ont été des critiques résolus de la « monarchie absolue » et des valeurs qui lui sont associées, l’on croit généralement que ces penseurs étaient des partisans de la démocratie. Voilà une grosse méprise. La philosophie des Lumières est une critique radicale de la démocratie. Kant (1796) disait par exemple que « la démocratie est nécessairement despotisme ». Rousseau, le philosophe qui avait les instincts populaires les plus développés, notait de son côté qu’« il n’y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations intestines que le démocratique ou populaire » (*Contrat Social*, Livre III, chap. 4). Montesquieu souligne en ce qui le concerne qu’il n’y a pas de « liberté politique » dans une démocratie (*De l’Esprit des Lois*, Livre XI, chap. 4).

Comme les plus brillants théoriciens politiques de l’Occident ont presque à l’unanimité condamné la démocratie, il n’est pas surprenant que le projet d’un gouvernement démocratique ait été rejeté par les révolutionnaires français et américains à la fin du XVIIIe siècle.

**L’IMPOSTURE DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE**

À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, il y avait chez les élites (conservateurs, radicaux, intellectuels et capitalistes émergents), notamment chez les révolutionnaires, quatre types d’arguments contre la démocratie. Tout d’abord, la démocratie étant un système basé sur la participation politique directe de tous les citoyens, il apparaissait qu’elle était impossible dans un grand État. À leurs yeux, le système des assemblées populaires, caractéristique essentielle de la démocratie, ne peut exister que dans un État qui a une petite population ou une petite superficie. Au XIXe siècle, certains auteurs estimaient que la démocratie ne pouvait être mise en place que dans un pays qui compte tout au plus trente mille habitants ; chiffre qui présupposait que les femmes n’ont pas de droits politiques (Brougham, 1849 : chap. 3). Ceci est bien évidemment une

interprétation grossière. Dans la démocratie, comme l’a souligné Aristote, la règle est « gouverner

pour ensuite être gouverné à son tour ». Il n’a jamais été question que tout le monde gouverne en

même temps.

Le second argument était que la démocratie est un gouvernement de terreur qui ne peut durer longtemps. Les assemblées populaires tendent à secréter des factions qui vont tôt ou tard créer l’instabilité et *in fine* une dissolution du gouvernement. Le troisième argument était que la démocratie est incapable d’arbitrer les conflits entre les différentes classes sociales. Comme c’est un gouvernement qui prend aux riches pour donner aux pauvres, c’est un gouvernement partisan qui tend à bafouer les droits du petit nombre de « bons ». Le dernier argument était que la démocratie est un gouvernement qui prohibe l’accumulation de richesses. Elle met l’accent plus sur l’égalité des conditions sociales que sur la création de richesses. Rousseau souligne par exemple que dans une démocratie digne de ce nom, il ne peut y avoir de luxe. Autrement dit, ceux qui veulent créer une société opulente doivent envisager un autre type de gouvernement.

Tous ces éléments faisaient que les élites étaient opposées à la démocratie. Leur rhétorique consistait souvent à dire que c’était là un système « impraticable », mot fétiche qui revenait régulièrement dans leurs discours toutes les fois qu’il était question de parler de la démocratie. Elles appelaient « gouvernement représentatif » leur système politique préféré.

De nos jours, l’idée de « représentation » est interprétée comme une astuce institutionnelle qui permet de sauvegarder les principes démocratiques dans de grands États. Cette interprétation est erronée. Le principe de représentation a été défendu à l’origine comme une limitation apportée aussi bien à la puissance royale qu’à la « souveraineté du peuple ». Initialement, le gouvernement représentatif était d’ailleurs présenté comme l’antidote à la démocratie. C’était le système qui permettait d’éviter les révolutions et qui protégeait les minorités, les détenteurs de capitaux notamment. On l’appelait « gouvernement des capables », « gouvernement bourgeois »,

« aristocratie élective », « aristocratie tempérée », « aristodémocratie ». Aux États-Unis et en Angleterre, ceux qui parlaient de « démocratie représentative » prenaient le soin de la distinguer clairement de la « démocratie » qualifiée de « simple » ou de « pure ».

L’expression « démocratie représentative » a été utilisée pour la première fois en 1777 par Alexander Hamilton5, un des pères fondateurs américains et qui est connu pour son élitisme et sa haine de la démocratie. Cette expression est absente du lexique des philosophes des Lumières parce qu’à bien parler l’idée de « représentation » est étrangère à la démocratie. C’est d’ailleurs le reproche que Kant faisait à la démocratie. Comme elle n’admet pas de représentation, c’est un gouvernement qui conduit selon lui à l’anarchie.

L’expression « démocratie représentative » est donc un oxymore, une juxtaposition de deux termes contraires. C’est comme si l’on parlait d’un chat qui rugit ou d’un éléphant qui vole. John Adams disait de l’expression « démocratie représentative » qu’elle est une « contradiction dans les termes » (Adams, 1851 : 316) et que les Américains devaient se méfier des démocraties qui se présentent comme « libérales » (Adams, 1851 : 313). Comme pour la plupart des élites de l’époque, il considérait la « démocratie » comme incompatible avec la liberté. C’est plus tard, sous l’effet des compétitions électorales, que cette expression sera revendiquée et assumée, en vue de tromper la vigilance des peuples.

La méconnaissance de la genèse du concept de « démocratie représentative » explique l’erreur contemporaine consistant à poser la représentation comme une continuation de ce que l’on étiquette fausse-ment comme la « démocratie directe » (expression redondante qui ne fait sens que dans le cadre du système d’évaluation libéral). Le système de gouvernement représentatif repose en réalité sur une philosophie anti-démocratique. Pour illustrer cela, prenons deux différences majeures existant entre la démocratie d’un côté et la démocratie représentative de l’autre.

5 Il a employé cette expression dans sa lettre datée du 19 mai 1777 à Gouverneur Morris. Voir Syrett (2011), Manin et Urbinati (2008).

Première différence : dans une démocratie, les magistrats pour la plupart sont désignés par tirage au sort. Pourquoi ? Parce que dans une démocratie tous les citoyens sont égaux. Ceci implique qu’ils doivent tous participer à tour de rôle à l’exercice du pouvoir politique. Il doit y avoir une rotation du pouvoir politique au sein des citoyens. D’où le recours au tirage au sort : instrument qui permet de donner forme à la philosophie de l’égalité : égalité devant les charges, les fonctions, les honneurs, etc. Par contre, dans une démocratie représentative, l’élection est le mode privilégié de désignation de l’autorité souveraine car il s’agit de choisir les plus

« capables ». Il s’agit donc de distinguer l’élite voire la « classe politique » du « peuple ». Alors que le tirage au sort permet la rotation du pouvoir politique au sein de la majorité des citoyens, l’élection permet la rotation du pouvoir politique au sein des élites. L’élection part du principe que le pouvoir politique doit revenir aux élites alors que le tirage au sort repose sur l’idée que tout un chacun devrait pouvoir prendre part à la gestion des affaires publiques (sur ces aspects, voir Manin, 2002). C’est ainsi qu’Aristote disait que l’élection est un outil oligarchique alors que le tirage au sort est une institution démocratique. Spinoza, dans son *Traité Politique*, note pour sa part que l’élection permet de choisir des « patriciens » à la différence du tirage au sort qui est selon lui le mode privilégié d’investiture dans les démocraties. De fait, si l’on se fie au langage de

la philosophie politique qui a prévalu de l’Antiquité jusqu’au début du XIXe siècle, la notion d’ « élections démocratiques » n’a pas de sens. Seuls les imposteurs ou les non-initiés peuvent l’employer.

Seconde différence : dans une démocratie, c’est l’assemblée des citoyens qui est l’autorité souveraine. Elle a un pouvoir absolu. Elle n’est pas limitée dans son exercice par d’autres sources de pouvoir. Montesquieu a décrit la démocratie comme un système où il n’y a pas de « liberté politique » justement parce qu’une seule autorité y détient le pouvoir absolu. Par contraste, dans une démocratie représentative, il y a une séparation des pouvoirs. Le pouvoir politique est morcelé entre de nombreuses mains, entre plusieurs souverains, de sorte que l’on ne peut dire exactement où il se trouve. L’avantage, c’est que les minorités peuvent être protégées des foudres de la

« souveraineté populaire ». L’inconvénient, c’est que la majorité peut être opprimée par la minorité de riches qui, grâce à son influence, peut tenir en laisse aussi bien le peuple que ses représentants.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le système de séparation des pouvoirs a été défendu en vue de protéger la propriété commerciale vis-à-vis de la puissance royale. Au XIXe siècle, il servira, comme le souligne Karl Polanyi (1944 : 308), à protéger la propriété industrielle face à la démocratie réclamée par le peuple et à « séparer le peuple du pouvoir sur toute sa propre vie économique ». Aux États-Unis, la Constitution de 1787, qui est un modèle du genre, a été mise en place dans ce dessein : empêcher que le peuple puisse gêner la minorité désireuse d’accumuler des richesses6. Pour reprendre le langage d’Alexander Hamilton, il s’agissait de « contrôler

6 De nos jours, ceux qui se présentent comme les amoureux de la démocratie et de la justice sociale sont les premiers à réclamer la séparation des pouvoirs. Ils doivent sans doute ignorer que le libéralisme économique est également une doctrine de la séparation des pouvoirs. Alors que les « démocrates » d’aujourd’hui réclament une séparation au sein de la sphère politique (entre l’exécutif, le législatif et le judiciaire), les partisans du libéralisme économique entendent séparer la sphère économique de la sphère politique. Comme l’écrit Milton Friedman (1962 : 58), le fameux « pape » du néolibéralisme, le système de marché « permet que la puissance économique serve de frein plutôt que de renfort au pouvoir politique ». Opinion qui n’est pas nouvelle. Au début du XIXe siècle, les théoriciens libéraux voyaient déjà dans le crédit un instrument de mise au pas des États par le marché : « le pouvoir menace, la richesse récompense ; on échappe au pouvoir en le trompant ; pour obtenir les faveurs de la richesse, il faut la servir ; celle-ci doit l’emporter », écrivait Benjamin Constant (1819). C’est ainsi, sans surprise, que la théorie de la séparation des pouvoirs a été rejetée par les révolutionnaires socialistes au XIXe siècle.

l’imprudence de la démocratie » en donnant le pouvoir politique aux « riches et aux bien-nés »7 et de s’assurer que la Constitution fédérale soit le « dépositaire des Droits des Riches »8. Madison, celui que l’on considère comme le « père » de la Constitution américaine, reconnaissait que la différence principale entre les républi-ques anciennes et la république américaine est que le peuple américain est totalement dépourvu de pouvoir politique (*Federalist 63*). Si bien qu’il n’y a pas de Constitution plus anti-démocratique dans son esprit que l’actuelle constitution américaine9, où le mot « démocratie » ne figure d’ailleurs pas. D’après Charles Beard (1913: 161), la rationalité de ce document est la suivante : « la classe des propriétaires, à travers son poids plus important en termes de pouvoir et d’intelligence, peut s’assurer une législation avantageuse à chaque fois que nécessaire et en même temps elle peut obtenir une immunité vis-à-vis du contrôle des majorités parlementaires ».

Contrairement à la rhétorique dominante de nos jours, la « démocratie représentative » n’a rien d’une démocratie au sens originel du terme. Le gouvernement représentatif est un système destiné à limiter les pouvoirs des peuples, à favoriser le pouvoir de la minorité sur la majorité. On lui a donné le nom de « démocratie » en vue de faire illusion sur sa nature. Au XIXe siècle, le concept de « démocratie représentative » a surtout été défendu par les partisans du libéralisme

économique. C’est le cas notamment de Bentham (1817) et de John Stuart Mill (1861). Bentham (1817 : 67-68) revendiquait l’étiquette de « démocrate » radical et disait de la démocratie représentative qu’elle est la « seule démocratie praticable » et la « seule démocratie qui puisse vivre plus d’un jour ». Aux États-Unis, ceux qui se revendiquaient « démocrates » étaient des partisans de l’esclavage. En France, les révolutionnaires socialistes comme Auguste Blanqui (1852) refusaient l’étiquette de « démocrate » tout comme ils se distanciaient du concept de

« démocratie » car c’étaient à leurs yeux les mots qu’affectionnaient les « bourgeois » et les

« aristocrates », c’est-à-dire ceux qui proscrivaient l’usage des termes conflictuels comme

« prolétaires » et « bourgeois ». Marx et Engels qui utilisaient le mot « démocratie » dans son sens

savant originel s’en étaient également distanciés.

Pour résumer, la « démocratie représentative » est un système où prédomine le principe oligarchique. Le capitalisme n’est rien d’autre que le système qui formalise la domination du principe oligarchique via la marchandisation universelle de tout. Et le système représentatif est la forme politique qui consacre « démocratiquement » l’autorité des oligarchies.

**DE LA PERFORMANCE DEMOCRATIQUE**

Pour comprendre les problèmes qui se posent de nos jours et ceux du continent africain en particulier, il est donc nécessaire de se départir radicalement du langage politique contemporain. La rhétorique démocra-tique ambiante confond la constitution sociale avec la constitution politique, la base avec la superstructure, le type de société avec le type de gouvernement. Lorsqu’on s’intéresse à la constitution politique des pays occidentaux, il est évident que ce sont des systèmes à dominante oligarchique. À parler en toute rigueur, ce ne sont pas des démocraties car ce ne sont pas les pauvres et les gens ordinaires qui y forment la *majorité politique*. Mieux, les fonctions de législation et de gouverne-ment tendent à être allouées selon le principe de la richesse voire des intrigues particratiques et non en fonction du principe de l’égalité (de la faculté de tout

7 Propos tenu par Hamilton en juin 1787 et rapporté par Robert Yates, *Secret Proceedings and Debates of the Convention Assembled at Philadelphia, in the Year 1787, For the Purpose of Forming the Constitution of The United States of America* (Albany, 1821). Voir Syrett (2011).

8 Alexander Hamilton, *Constitutional Convention. Remarks on the Term of Office for Members of the Second*

*Branch of the Legislature*, 26 juin 1787. Voir Syrett (2011).

9 Ceci avait été montré par un révolutionnaire allemand du XIXe siècle (Heinzen, 1871). L’ironie est que cette opinion sera défendue dans les années 1920 par Walter Lippmann, auteur que l’on ne peut soupçonner de

radicalisme, et qui note qu’un « démocrate » sincère ne peut cautionner un document tel que la Constitution

américaine (Lippmann, 1922 : chap. 18.3).

un chacun à pouvoir un jour participer à l’exercice de l’autorité politique). Ceci permet d’ailleurs de comprendre l’observation suivante de John Dunn (2005 : 21) : « Lorsqu’un État moderne, quel qu’il soit, affirme être une démocratie, il ne peut s’agir que d’une description erronée ». Lorsqu’il est soutenu que les pays occidentaux sont des « démocraties », l’étiquette s’applique à la limite à leur forme de société mais en aucun cas à leur type de gouvernement.

Il est cependant évident qu’il n’existe pas de société où règne une égalité parfaite entre ses membres. La plupart du temps, des inégalités substantielles existent entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, entre les majorités et les minorités, entre les nationaux et les étrangers, entre les régions, etc. Ceci pour dire que le seul usage valable du concept de

« démocratie » dans les pays occidentaux est celui consistant à dire qu’ils ont une *performance démocratique* supérieure en moyenne à celle des autres.

Qu’est-ce que la performance démocratique ? De mon point de vue, ce concept peut être envisagé comme faisant référence à deux types de performances : la *performance constitutionnelle* et la *performance socioéconomique*. La performance constitutionnelle renvoie à l’efficacité avec laquelle on se conforme à un modèle politique donné. De nos jours, dans le cadre du système d’évaluation dominant, il s’agit en l’occurrence de l’aptitude des différents États à entretenir une bonne « démocratie libérale », système réputé être le moins mauvais de tous. La performance constitutionnelle englobe ainsi l’aptitude à organiser des élections régulières et transparentes, l’aptitude à garantir les libertés privées et publiques et plus généralement l’aptitude à appliquer et à se conformer aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Quant à la performance socioéconomique (soit la performance économique évaluée selon la perspective de la majorité), elle peut être envisagée comme faisant référence à l’amélioration du cadre de vie des populations et à la satisfaction de leurs demandes en la matière.

En règle générale, les pays qui se nomment « démocraties » veulent dire par là qu’ils ont, en comparaison avec les autres, une performance constitutionnelle et une performance socioéconomique supérieures. De même, lorsque l’on parle du « déficit » démocratique en Afrique, on veut dire par là que la plupart des pays du continent ont des performances démocratiques faibles. C’est d’ailleurs le message d’un indicateur comme le *Democracy Index*.

En distinguant ainsi le système politique de la performance, les termes du problème changent. La question n’est plus de savoir pourquoi les pays africains ne sont pas des démocraties. Question qui n’a pas grand intérêt puisqu’il n’existe aucune démocratie dans ce monde. Il s’agit plutôt d’expliquer pourquoi la performance démocratique est faible en Afrique. Pour cela, il faut d’abord s’interroger sur les déterminants de la performance démocratique. Que supposent la performance constitution-nelle et la performance socioéconomique ?

Revenons à nouveau sur le *Democracy Index*. Parmi les vingt-cinq « démocraties abouties », seize sont des pays à faible taille démogra-phique10 définis ici par une population inférieure à 11 millions d’habitants en 201011. À l’exception respectivement de l’Australie, du Canada, des Pays Bas et de l’Allemagne, douze des seize premiers du classement du *Democracy Index* sont des pays à faible taille démographique. La population totale de ce groupe était de l’ordre de 82 millions en 2010 soit une moyenne de 5 millions d’habitants par pays. En Afrique, les champions de la « démocratie », ceux qui ont les meilleures notes, se recrutent sans surprise chez les petits pays : Maurice (1,3 million d’habitants), Cap-Vert (500 mille habitants) et Botswana (deux

10 Il s’agit notamment de l’Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, de la République Tchèque, du Danemark, de la Finlande, de l’Islande, de l’Irlande, du Luxembourg, de Malte, de Maurice, de la Nouvelle Zélande, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et de l’Uruguay.

11 Les statistiques démographiques et économiques citées ci-dessus sont tirées des Indicateurs de développement de la Banque mondiale :

[http://databank.worldbank.org/data/home.asp](http://databank.worldbank.org/data/home.aspx)x.

millions d’habitants) notamment12. Comme on peut le constater, une petite taille démographique est un facteur qui joue positivement sur la performance constitutionnelle.

L’explication à cela est simple même si elle est plutôt contre-intuitive : la caractéristique principale des petits pays est qu’ils ont, du fait de leur faible taille démographique, une grande marge de manœuvre et une grande flexibilité en termes d’organisation politique. Ils peuvent s’accommoder avec succès de n’importe quel type de régime politique. Si les régimes monarchiques ou de type dictatorial étaient tenus en estime, ce sont également les petits pays qui seraient les mieux classés. Beaucoup de riches petits pays arabes figurent notamment parmi les mauvais élèves de la « démocratie ». En effet, une population forte accroît la *pression démocratique*. Sur le volet socioéconomique, les demandes sont plus nombreuses et plus difficiles à satisfaire. Sur le volet constitutionnel, l’obtention du consensus est plus difficile à atteindre.

Dans une certaine mesure, l’Afrique est handicapée par son dynamis-me démographique lorsqu’il s’agit de créer une bonne performance constitutionnelle. Reprenons le cas des seize petits pays les mieux classés sur le *Democracy Index*. En 1960, on obtenait pour ce groupe une moyenne par pays de 4 millions d’habitants contre une moyenne de 5 millions d’habitants en

2010. Par contraste, le pays africain moyen avait une taille démographique de 5,6 millions en

1960. Or, cinquante ans plus tard, ce chiffre avait quasiment quadruplé pour atteindre 20 millions. Dans un contexte initial de pauvreté assez importante, cette évolution démographique a accru la pression sociale et rendu plus difficile l’obtention d’un consensus politique auprès de peuples caractérisés par une riche diversité culturelle et ethnolinguistique. D’une certaine manière, on peut dire que les pays africains ont pour la plupart dépassé la taille « optimale » d’une bonne

« démocratie libérale ».

Les partisans de l’exportation de la « démocratie » tendent à sérieusement sous-estimer l’importance du facteur démographique. Ils croient que la « démocratie » peut être « installée » n’importe où sans tenir compte des spécificités contextuelles. Est-il sérieux de penser qu’un pays comme la Norvège avec ses 5 millions d’habitants peut servir de modèle politique à un pays comme la Chine qui a une population 260 fois plus importante ?

Si la performance démocratique est facilitée par une faible pression démographique, elle est conditionnée également par le niveau de développement économique. Cela est d’autant plus vrai pour les pays à forte taille démographique. Sans surprise, les « démocraties abouties » sont dans leur écrasante majorité des pays développés. En effet, les 25 « démocraties abouties » pèsent 55% du PIB mondial alors qu’elles ne représentent que 12% de la population mondiale. Le PIB par habitant médian, en termes courants, y est de l’ordre de 43 mille dollars. Maurice, Malte, Uruguay et le Costa Rica sont les seuls pays non-membres de l’OCDE qui soient inclus parmi les

« démocraties abouties ».

Bien évidemment, ce n’est pas le respect des droits de l’homme et la croyance en l’égalité démocratique qui ont permis aux pays occidentaux de dominer l’économie mondiale. Les inégalités internationales entre l’Occident et le « reste » se sont créées sur un processus long de cinq siècles. L’impérialisme sous toutes ses coutures (la colonisation, l’esclavage, le protectionnisme, etc.) ainsi que la répression au niveau domestique du prolétariat ont été des ingrédients importants du développement économique observé dans le Centre de l’économie mondiale. Dit autrement, c’est parce que les pays occidentaux dominent le monde depuis quelques siècles qu’ils ont la possibilité de garantir un certain degré de performance démocratique à leurs concitoyens. Ce n’est pas l’adhésion aux « valeurs » démocratiques qui leur a permis de

12 Dans le classement du *Economist Index* 2011, Maurice est le pays africain le mieux classé (24e) suivi du Cap- Vert (26e), de l’Afrique du Sud (28e) et du Botswana (33e). Dans le classement du *Ibrahim Index 2011*, un index qui mesure la performance constitutionnelle uniquement pour les pays africains, le tiercé gagnant est le suivant : Maurice, Cap-Vert et Botswana. Voir Fondation Mo Ibrahim (2011).

produire ce type de performance qui demeure toujours fragile. D’ailleurs, au fur et à mesure que

leur domination sera moins forte, la performance démocratique aura elle aussi tendance à décliner.

Comme il faut être extrêmement riche pour devenir une bonne « démocratie libérale », on peut comprendre le « déficit » de performance constitutionnelle de l’Afrique. En 2010, le PIB par habitant médian en Afrique s’établit à 743 dollars en termes courants. Autrement dit, il est 58 fois moins élevé que celui constaté en moyenne pour les « démocraties abouties ». Les systèmes politiques existants en Afrique ne commandent pas l’unanimité car ils sont incapables de délivrer la performance socioéconomique attendue par les populations. De même, vu le faible niveau de développement économique, ils sont également incapables de garantir une performance constitutionnelle durable même s’ils le voulaient. D’où sans surprise les hauts et bas que l’on rencontre souvent dans nombre de pays africains. Organiser des élections dans ce contexte peut être vu comme une allocation inefficiente des ressources économiques se justifiant par la recherche du *moindre mal* : le besoin d’acheter une paix sociale minimale.

**DU LABEL DEMOCRATIQUE**

Au vu de tels éléments, on peut comprendre pourquoi la rhétorique dominante aujourd’hui sur la démocratie exprime la perspective de la force, pourquoi c’est une morale du plus fort. Ce sont en effet les plus forts qui se sont nommés « démocraties », qui s’évaluent positivement, qui donnent des leçons aux autres et qui véhiculent les représentations qui les confortent dans leurs propres préjugés. Cette rhétorique doit être critiquée.

Si l’on regarde bien la constitution politique et sociale du système mondial, il apparaît clairement que nous vivons dans un monde oligarchique. L’essentiel des richesses produites par l’humanité est accaparée par une minorité d’individus qui habitent dans une minorité de pays privilégiés. Le comble est que c’est cette aristocratie guerrière qui se revendique de la

« démocratie » et qui reproche aux nations les plus pauvres de la planète de ne pas souscrire aux

idéaux d’égalité. Sur ce point, on peut certainement dire que le monde marche sur sa tête.

Le caractère ironique de cette rhétorique se révèle également au fait que les penseurs du XVIIIe siècle décrivaient l’Afrique et les Amériques comme des « démocraties », étiquettes qu’ils appliquaient aux peuples réputés « sauvages » et « non-civilisés ». Voltaire écrit par exemple dans l’entrée « démocratie » de son *Dictionnaire philosophique* que ce type de gouvernement n’existe que dans les civilisations « arriérées ». Avec beaucoup de cynisme, il souligne que tout ce qui n’a pas été ravagé par la colonisation était resté une « république » démocratique chez les peuples autochtones des Amériques. Voltaire va même jusqu’à dire qu’il faut s’être « bien raffiné » pour avoir un monarque ! En d’autres termes, les peuples Africains étaient des « sauvages » il y a un peu plus de deux siècles parce qu’ils étaient des « démocraties ». Aujourd’hui, les peuples africains sont dévalués parce qu’ils ne sont pas des « démocraties ». Cherchez l’erreur !

Les intellectuels africains se font généralement de nombreuses illusions sur la « démocratie libérale ». Ils veulent les bénéfices qu’elle semble procurer mais ils ne se demandent jamais si l’Afrique a les moyens de supporter le coût associé à l’adoption de cette technologie oligarchique. L’importation de la « démocratie » est une entreprise vouée à l’échec car on ne peut accéder aux privilèges des Empires sans être un Empire. L’erreur est donc de croire que les pays occidentaux peuvent être des modèles pour l’Afrique car il s’agit en réalité de rapports dialectiques. Le jour où les pays africains seront des « démocraties abouties », les pays occidentaux ne le seront certainement plus. Sous le capitalisme, il n’y a pas de modèle parce que la force sur laquelle chaque modèle repose ne s’importe pas. On la possède ou on la subit.

Les pays que l’on considère comme des modèles de « démocratie » en Afrique sont souvent des coquilles vides. De manière générale, ce ne sont pas les Africains eux-mêmes qui définissent les critères d’appartenance au cénacle démocratique. Ce sont les puissances occidentales et quelques bons élèves locaux qui ont ce privilège. Un pays africain devient une « démocratie »

lorsqu’il a reçu son attestation de la part des agences de notation politique installées en Occident. Mais, comme pour tout ce qui concerne l’Afrique en règle générale, ce sont des critères relâchés, *light* et caricaturaux qui sont définis en vue d’évaluer la performance démocratique. Les pays africains étant perçus comme des cas désespérés, on utilise des critères minimalistes. Ce qui conduit généralement à surnoter ceux que l’on estime particulièrement méritants voire ceux qui semblent tirer leur épingle du jeu.

En effet, il suffit d’avoir organisé quelques élections labellisées « libres et transparentes » pour être considéré par les puissances occidentales comme un bon élève de la démocratie. L’étiquette de « démocratie » est donc décernée aux pays africains sur la base de la performance constitutionnelle relative (la performance électorale et le respect plus ou moins des « droits de l’homme »). Ainsi, certains pays africains vont-ils être considérés comme des « démocraties » non parce qu’elles ont des performances constitutionnelles bonnes dans l’absolu mais parce que les autres sont encore plus médiocres. D’où les désillusions qui ne manquent pas de se produire dans les pays qui prennent au sérieux leur identité de « démocratie ».

L’exemple le plus récent de cette illusion démocratique est celui du Mali, une « démocratie » gangrénée par la corruption et qui s’est écroulée comme un château de cartes à la première secousse (Ndiaye, 2012). Il est d’ailleurs ironique de constater que le coup d’État du 22 mars 2012 a été mené dans l’optique de « redresser » la démocratie du président Amadou Toumani Touré accusée d’être une démocratie de façade13. Le Sénégal n’est pas en reste puisqu’il est décrit comme l’une des démocraties les plus vibrantes et les plus matures en Afrique. Or, contrairement à la rhétorique dominante, c’est là un pays pour lequel la démocratie n’a pas généré de dividendes économiques. C’est sans doute l’exemple le plus patent que la démocratisation sur le plan constitutionnel n’implique pas forcément le développement économique. Malgré les élections régulières et transparentes, malgré le pluralisme politique, malgré la liberté de la presse, malgré les alternances au pouvoir, le sénégalais moyen d’aujourd’hui est plus pauvre que celui qui vivait dans les années soixante (Sylla, 2012).

Il y a un autre exemple souvent cité : le Botswana. Une démocratie qui a la particularité de faire partie des pays les plus exploités au monde. Durant la période 2000-2008, les profits transférés par les multinationales se situent entre un maximum de 14,7% du PIB et un minimum de 7,8% du PIB. C’est là un niveau d’exploitation économique que l’on ne saurait attendre d’un pays où les citoyens ont réellement le contrôle sur les décisions économiques (Sylla, 2012).

En Afrique comme ailleurs, ce que l’on appelle « démocratie » correspond la plupart du temps à des « oligarchies plus ou moins tempérées » par opposition aux « oligarchies absolues ». Leur caractère oligarchique se reconnaît au fait que personne ne dispute que c’est le petit nombre qui doit toujours gouverner. On cherche simplement à limiter leurs pouvoirs par la mise en place de

« constitutions ». C’est leur côté « tempéré ». C’est ainsi que le concept de « démocratisation » n’exprime souvent rien d’autre que les limitations temporaires apportées aux puissances oligarchiques, lesquelles finissent toujours par trouver d’autres moyens d’échapper au contrôle démocratique. D’où évidemment la récurrence de la thématique de « la crise de la représentation ».

Ainsi, est-il urgent de se départir du simplisme qui voudrait que « plus » de démocratie, quoi que l’on entende par là, donne « plus » de développement économique et *in fine* de meilleures conditions de vie pour les populations. En Afrique, comme partout ailleurs, les pays qui ont eu les meilleures performances économiques ont rarement été des modèles de démocratie. Durant la dernière décennie, la Guinée Équatoriale et l’Angola, deux pays pétroliers qui ont profité du boom du pétrole, ont été les pays les plus dynamiques sur le plan économique, avec un taux annuel

moyen de croissance du PIB par habitant de 14,5% et de 8,3% respectivement (Sylla, 2010). Et pourtant, ils sont qualifiés de « dictatures ». En Asie, on ne peut pas dire non plus que le géant chinois soit un parangon de démocratie tout comme Singapour et Taïwan. Si la Corée du Sud est devenue une « démocratie » respectable à partir des années 2000, elle a connu son industrialisation et son développement économique sous le règne du général Park Chung-Hee (1962-1979). Ceux qui pensent que les problèmes de développement économique se résolvent simplement par des astuces constitutionnelles voire juridiques sont soit naïfs soit qu’ils veulent endormir les gens. Les réformes en vue d’aboutir à une « démocratie libérale » ne sont une condition ni nécessaire ni suffisante de la performance socioéconomique.

**DEMOCRATIE ET CAPITALISME :**

**UN MARIAGE IMPOSSIBLE**

Au-delà de la nécessité de déconstruire et de démystifier les propos racialistes qui se cachent derrière la rhétorique démocratique dominante, il est également important de souligner qu’elle repose sur l’occultation des relations de pouvoir entre les pays du Centre et les pays de la périphérie dans ce système-monde (Wallerstein, 1983). Elle nous induit à croire que le capitalisme est compatible avec la démocratie. C’est comme si le développement économique capitaliste était une résultante des efforts faits pour se conformer ou imiter le modèle de « démocratie libérale ». Ce qui est faux à l’évidence. Ce qui conditionne la performance démocratique, c’est d’abord le statut qu’ont les États sur la scène internationale. Ce ne sont pas les « réformes institutionnelles » qui suffisent à créer la performance socioéconomique ainsi que les âmes bien pensantes tendent à le véhiculer. Ce n’est pas parce qu’un gouvernement a été rendu plus « démocratique-libéral » au niveau domestique que cela se traduira forcément par un regain de pouvoir politique au niveau international. Toute l’astuce des puissances dominantes consiste cependant à camoufler cette réalité élémentaire.

Le capitalisme étant le système oligarchique par excellence, il est évident que ce système est incompatible avec un gouvernement qui reflète la puissance sociale des gens d’en bas. Comme cela a été souligné plus haut, la « démocratie représentative » a été « inventée » justement parce qu’elle était en phase avec les exigences du système capitaliste. Comme forme de gouvernement, elle donne le pouvoir aux élites à qui elle permet de ne pouvoir être inquiétées par la majorité. À proprement parler, une *société* capitaliste est donc incompatible avec un *gouvernement* démocratique. C’est un point où marxistes et libéraux se rejoignent. En effet, un (néo)libéral sincère soutiendra toujours qu’il faut choisir entre la liberté et l’égalité, entre le capitalisme et la démocratie (Friedman, 1962 : 301-302).

Ensuite, le capitalisme comme système orienté vers l’accumulation illimitée de capital est incompatible avec une performance démocratique généralisée. Dans ce système, pour créer la richesse, il faut également créer la pauvreté. Cela est dans la logique des choses14. Le capitalisme implique une accumulation des richesses en vue d’en accumuler toujours davantage ; la démocratie suppose une égalité des conditions sociales. Sur ce point, on pourra sans doute objecter que dans les pays occidentaux, cette hypothèse n’est pas vérifiée, que le capitalisme et la performance démocratique font plutôt bon ménage, comme le montrent d’ailleurs certains indicateurs. Si ce fait est incontestable, l’interprétation qui en est donnée est erronée. En effet, sous le capitalisme, la performance attendue des peuples n’a de chances d’exister que dans les pays qui bénéficient de la « rente impérialiste » et ceux qui ont un « projet souverain », pour utiliser des concepts de Samir Amin (voir Amin, 2012 ; Dembélé, 2011). Au niveau national, les pays qui captent la rente impérialiste peuvent produire de bonnes performances sur le plan des « libertés » et celui du niveau de vie qu’ils peuvent accorder à leurs citoyens. Mais, au niveau

global, il est impossible de créer ce type de performance pour tous les citoyens du monde. À la fin du XVIIIe siècle, on parlait de « principe de conservation de l’opulence et de la misère » pour désigner cette dialectique. La liberté ici présuppose l’exploitation là-bas. Le développement économique ici implique le sous-développement là-bas. Ce que l’on peut constater actuellement. Le développement économique de la Chine et des pays émergents s’est traduit par une

désindustrialisation progressive et par une crise économique prolongée dans les pays qui ont constitué jusque-là le Centre de l’économie mondiale.

**PENSER ET AGIR AUTREMENT**

Pour faire sortir l’Afrique de l’impasse, nous avons besoin de penser autrement. Ce qui nous permettra d’agir autrement. Pour commencer, nous devons réaliser que l’Afrique part de plus loin que les autres régions. C’est la partie la plus sous-développée du globe. Les défis y sont donc plus importants qu’ailleurs. Nous devons ensuite nous rendre compte que nous ne disposons pas des options qui ont permis à l’Occident de se développer sur le plan économique. Les principales puissances occidentales ont pu bénéficier des « dividendes » directs et indirects de l’impérialisme pendant des siècles. De même, dans le cas européen notamment, elles ont pu réduire leur pression démographique par l’émigration d’une partie de leur force de travail dans les Amériques et dans les colonies. Enfin, depuis ce que l’on pourrait appeler la révolution écologique, il est devenu apparent que le développement capitaliste n’est pas soutenable à long terme. Non seulement il se fait au détriment de l’environnement, mieux, le développement économique des pays du Centre et d’une puissance comme la Chine ne peut se perpétuer que dans la mesure où ils peuvent continuer de s’approprier les ressources des pays périphériques. Tel est le verdict de l’économie écologique.

Tout ceci aboutit à la conclusion que l’Afrique est obligée de trouver sa propre voie. Elle devra se doter de son propre modèle. Pour y arriver, il est nécessaire, comme l’a souligné Samir Amin, de s’inscrire dans un « projet souverain ». Par ce terme, il s’agit, sans perdre de vue la nécessité de la solidarité entre les peuples, de faire en sorte que les Africains puissent régler eux-mêmes leurs problèmes, qu’ils puissent décider eux-mêmes de leurs priorités, qu’ils puissent avoir un contrôle effectif sur leurs différents types de ressources et que leurs sociétés soient organisées en vue de répondre aux exigences de leurs populations plutôt qu’à celles de l’accumulation capitaliste.

Si ce « projet souverain » tarde encore à se manifester dans la plupart des pays africains, la raison est pour l’essentiel d’ordre *politique*. L’organisation des pouvoirs y a été conçue de telle manière qu’elle sert juste les intérêts du petit nombre et des puissances dominantes. C’est pourquoi la rupture à ce niveau exige que nous pensions autrement *la politique*, et que nous sortions notamment du paradigme particratique-électoraliste qui semble avoir épuisé son utilité historique.

Les mots « politique » et « politicien » sont généralement mal perçus en Afrique. Ce qui s’explique aisément. Les clans et les partis politiques qui jouissent du monopole du pouvoir politique arrivent rarement à créer les conditions de la performance démocratique attendue par le grand nombre. Au contraire, les « représentants du peuple », au lieu de chercher à sortir leurs pays de leur état de sujétion géopolitique, tendent généralement à alimenter la démagogie et les inégalités socioéconomiques. Le résultat est que les gens soit se révoltent soit, par impuissance et lassitude, abandonnent « la politique » aux « politiciens » pour chercher des solutions individuelles, soit encore se réfugient vers différentes formes d’intégrismes. Mais, comme la politique est une chose beaucoup trop importante pour être laissée aux seuls « politiciens », le combat à mener consiste à mettre fin à la déconnexion entre la sphère politique (le gouvernement) et la sphère sociale (la société). C’est ce qui permettra de faire que la sphère économique réponde davantage aux besoins de la sphère sociale. En d’autres termes, il s’agit de réduire la distance entre les gouvernants et les gouvernés en essayant de trouver des systèmes qui maximisent la participation populaire et qui octroient aux peuples de réels pouvoirs de décision et de contrôle sur les processus économiques.

Pendant longtemps, on a fait croire aux peuples que le suffrage universel est synonyme de

« démocratie » et que c’est un mécanisme de délégation de pouvoir. Il s’agit là d’une imposture car on ne peut déléguer un pouvoir que l’on ne possède pas. Celui qui ne peut lui-même faire des lois n’a aucun pouvoir qu’il peut déléguer (Lewis, 1832 : 140-141). Les consommateurs délèguent-ils le pouvoir de produire des biens et des services aux entreprises ? La réponse est non bien évidemment. Dans le cas de l’outil électoral-particratique, c’est la même chose. Les électeurs peuvent simplement influencer les « parts de marché » (les scores électoraux) des différents prétendants à l’autorité politique. De nos jours, l’élection est plus un moyen de départager les oligarchies qu’un réel moyen d’expression des préférences sociales. Ce que conforte la plupart des statistiques existantes en Afrique sur la participation électorale.

À la base du concept de démocratie, il y a l’idée que tous doivent et peuvent participer aux affaires publiques. C’est ce principe qu’il faut sauver et essayer de formaliser. On dira sans doute que la « démocratie directe » est impossible dans un grand État. À quoi l’on répondra qu’il est hypocrite et trompeur de prétendre qu’une minorité d’individus qui se compte en centaines puisse représenter des millions d’individus. Le régime représentatif n’est pas une fatalité de l’Histoire à laquelle l’humanité ne saurait échapper. Il faudra le dépasser. Tous ne peuvent évidemment gouverner en *même temps*. Mais, tous peuvent être mis en situation, à un moment donné ou à un autre, de *pouvoir* significativement influencer le destin des collectivités auxquelles ils appartiennent.

La séparation entre la « classe politique » et le « peuple » pouvait dans une certaine mesure se justifier dans des circonstances où il y avait de grandes inégalités dans le domaine de l’éducation. Cette coupure, cette confiscation du pouvoir par les élites, cette exclusion des masses, ne peut plus être défendue. De nos jours, les « représentants » ne sont pas nécessairement plus compétents que ceux qu’ils sont censés représenter. D’ailleurs, on pourrait même s’interroger sur la compétence spéciale qui ferait que certains sont des « représentants » du peuple et d’autres pas. À bien y regarder, cette compétence spéciale n’existe pas. Ce qui leur confère ce pouvoir, c’est l’opinion : l’opinion que la « démocratie libérale » est le moins mauvais des systèmes politiques et que sans ces « représentants », il ne pourrait y avoir que du despotisme. Cette opinion doit être remise en cause.

Ce qu’il faut, c’est repenser les modes de désignation de l’autorité politique. Un premier pas consisterait à casser le monopole des partis politiques sur la *chose commune* en favorisant des mécanismes de délégation politique qui reflètent davantage la diversité sociologique des États et qui reposent sur des modes de sélection plus démocratiques que le système électoral-censitaire- particratique. Bref, il s’agit de réfléchir à mettre en place des formes politiques qui permettent (i) de regrouper les communautés de base et de les impliquer activement dans les questions locales notamment, (ii) de raccourcir la distance qui, à tous les niveaux de la sphère politique, sépare les organes centraux de décision de la base, (iii) d’organiser à tous les niveaux de la sphère politique une rotation du pouvoir politique qui inclut les citoyens ordinaires pour faire en sorte que le pouvoir politique ne soit plus le monopole d’une classe voire d’une élite, (iv) et de pouvoir rapidement démettre sans beaucoup de frais et de procédures ceux qui, à un moment donné, ont reçu mandat d’agir au nom de la collectivité.

Le partage solidaire du pouvoir politique ainsi que la mutualisation des énergies, des efforts, des compétences, etc., tel est le chemin à suivre. Les socialistes du XIXe siècle avaient bien compris que le changement souhaité par les peuples ne pouvait venir que de la société elle-même. L’Afrique a besoin d’une refondation sociale d’envergure, pas d’amendements constitutionnels à un système réputé être le moins mauvais des mauvais systèmes, l’argument majeur qui ait jamais été offert en faveur de la « démocratie libérale ».

Les mouvements sociaux peuvent jouer un rôle important dans ce combat pour la

transformation sociale pourvu qu’ils soient orientés davantage sur la revendication radicale du

droit de *tout un chacun* à gouverner que sur l’optique de « tempérer » les excès des systèmes actuellement existants. Ils doivent pouvoir aspirer à jouer un rôle de premier plan en matière de législation et de contrôle des politiques publiques. C’est là notre seule voie de salut.

**REFERENCES**

Adams, C. F. (1851) eds. *The Works of John Adams, Second President of the United States*, volume 4, Boston: Charles C. Little and James Brown.

Amin, S. (2012) *L’implosion du capitalisme contemporain : automne du capitalisme, printemps des peuples ?*, Éditions Delga.

Aristote, *Politique*, traduite en français par J. Barthélémy de Saint-Hilaire, Paris, Dumont, 1868.

Beard, C.A. [1944] *The Republic: conversations on fundamentals*, New Brunswick and New Jersey: Transaction Publishers, 2008.

--- [1913] *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States*, The Free Press, 1986. Bentham, J. [1817] *Catéchisme de la réforme électorale*, traduit de l’anglais, Paris, Pagnerre éditeur, 1839. Blanqui, A. (1852) « Lettre à Maillard Belle-Île », 6 juin 1852, cité in *Auguste Blanqui*. *Maintenant, il faut*

*des armes*, textes choisis et présentés par Dominique Le Nuz, La Fabrique, 2007.

Brougham, H. L. (1849) *Political Philosophy. Part III: Of democracy mixed monarchy*, second edition, H G Bohn York Street Covent Garden.

Canfora, L. [2004] *La Démocratie : Histoire d’une idéologie*, traduit de l’italien, Seuil, 2006.

Constant, B. (1819) *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, in Charles Louandre, eds.

*Œuvres politiques de Benjamin Constant*, Paris, Charpentier et Cie Libraires-éditeurs, 1874.

Dembélé, D. M. (2011) *Samir Amin*. *Intellectuel organique au service de l’émancipation du Sud*, Dakar, CODESRIA.

Dunn, J. [2005] *Libérer le Peuple. Histoire de la démocratie*, éditions Marcus Haller, 2010.

EIU-Economist Intelligence Unit (2012) *Democracy Index 2011: Democracy under Stress*, [www.eiu.co](http://www.eiu.com)m

Fondation Mo Ibrahim (2011) *Index Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique*, Fondation Mo Ibrahim, [http://www.moibrahimfoundation.or](http://www.moibrahimfoundation.org)g

Guizot, F. (1849) *De la démocratie en France*, Paris, Victor Masson Libraire.

Friedman, M. [1962] *Capitalisme et Liberté*, LEDUC. S. Éditions, traduction de l’anglais, 2010.

Heinzen, K. (1871) *What is real democracy? Answered by an exposition of the Constitution of the United*

*States*, Indianapolis, Indiana, H. Lieber.

Hodgson, G. M. (2001) *How Economics forgot history. The problem of historical specificity in social science*, London and New York, Routledge.

Kant, E. (1796) *Projet de Paix Perpétuelle*, traduit de l’allemand chez Frédéric Nicolovius, Königsberg. Keane, J. (2009) *The Life and Death of Democracy*, New York and London, W.W. Norton & Company. Laniel, B. (1995) *Le mot « democracy » aux États-Unis et son histoire de 1780 à 1856*, Publications de

l’Université de Saint-Etienne.

Lewis, G. C. (1832) *Remarks on the use and abuse of some political terms*, B. Fellowes, Ludgate Street. Lippmann, W. [1922] *Public Opinion, Part. 6, « The image of democracy* », Columbia, University of

Missouri Press Chap. 18.3, Free Press, 1997.

Manin, B. (2002) *The Principles of Representative Government*, Cambridge University Press.

Manin, B. et Urbinati, N. (2008), in Landermore H. eds, « La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? », La vie des idées, 7 mars. [www.laviedesidees.f](http://www.laviedesidees.fr)r. Cambridge, Cambridge University Press.

Marx, K. (1867) *Le Capital. Critique de l’économie politique*, [www.marxists.or](http://www.marxists.org)g

Mill, J. S. [1861] *Le Gouvernement représentatif*, traduit et précédé d’une introduction par M. Dupont- White Charles, troisième édition, Paris, Guillaumin et Cie éditeurs, 1877.

Montesquieu, C.-L. (1748) *De l’Esprit des Lois*.

Ndiaye, I. (2012) « Les perroquets de la démocratie *»*, juin, publié sur [http://info](http://info-)- matin.info/index.php/actualite11/2533-les-perroquets-de-la-democratie [visité en mars 2013].

Platon, *La République*, traduction de A. Bastien, Paris, Garnier Frères Libraires-éditeurs, 1879.

Polanyi, K. [1944] *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983.

Rivarol, A. (1827) eds. *Dictionnaire classique de la langue française*, Paris, Brunot-Labbe libraire de

l’université royale, Baudoin et Frères Libraires.

Rousseau, J.-J. (1762) *Du Contrat Social ou Principes du Droit Politique.*

Spinoza, B. *Traité Politique*, in *Œuvres de Spinoza*, tome 2, traduites par Émile Sasset, Paris, Charpentier

Libraire-Éditeur, 1861.

Sylla, N. S. (2012) « De la démocratie en Afrique : retour sur l’exception sénégalaise », *Pambazuka*, n° 237, 23 avril 2012 : [http://www.pambazuka.org/fr/category/features/8160](http://www.pambazuka.org/fr/category/features/81600)0

--- (2010) « La croissance économique en Afrique (1960-2009) : particularités, dynamiques et déterminants », manuscrit non publié.

Syrett, H. C. (2011) eds. *The Papers of Alexander Hamilton Digital Edition*, Charlottesville: University of

Virginia Press, Rotunda.

Voltaire (François-Marie Arouet)*, Dictionnaire philosophique*, in *Œuvres complètes* de Voltaire tome 3, Paris, Armand-Aubrée éditeur, 1830.

Wallerstein, I. (1983) *Le capitalisme historique*, traduit de l’anglais, La Découverte, 2002.